



Demande de bourse nationale de collège

publié le 17/09/2018

Rappel,

Chaque élève inscrit au collège peut faire une demande de bourse nationale de collège.

La demande d'une bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services.

ATTENTION : la date limite de demande de bourse de collège est fixée au 18 octobre 2018.

Demander une bourse de collège en ligne :

. *pour faire une simulation ou vous aider à comprendre la démarche* (cf. le Tutoriel de la demande de bourse avec un compte éducation nationale) : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college et <http://www.dailymotion.com/video/x5spbnw>

. *pour se connecter et faire sa demande de bourse* : passez par le site du collège -> ICart et connectez-vous à l'ENT avec votre identifiant et votre mot de passe Parent puis cliquez sur l'icône "Téléservices" (en haut à droite dans le bandeau noir) -> Bourses de collège et laissez-vous guider

Les identifiants ENT (qui servent également à visionner Pronote ou Sacoche) ont été distribués à tous les élèves le jour de la rentrée,

Pour les anciens élèves, les identifiants sont identiques à ceux de l'année passée.

Si vous n'arrivez pas à saisir votre demande en ligne, vous pouvez prendre rendez-vous avec Mme Nathalie FERRET, la secrétaire, qui vous aidera, ou, compléter un dossier papier et le rapporter au secrétariat avant le 18 octobre 2018.